

## Infos communales

## VIANDE DE CERF POUR VOS FÊTES DE FIN D'ANNEE



### NOS PRODUITS

Viande de cerf en frais : rôtis, pavés, tournedos, sauté, fondue...

Terrines et civets de cerf en conserves

Corbeilles-cadeaux pour tous les goûts

### NOS HORAIRES D'OUVERTURE

À partir du lundi 7 décembre jusqu'au jeudi 31 décembre

Du lundi au vendredi de 15h à 18h30

Le samedi et dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h30

**FERME DE BREMELIN**  
56420 GUEHENNO  
02 97 60 35 59  
fermedebremelin@yahoo.fr



**N'hésitez pas à vous rapprocher des autres commerces de la commune qui proposent des menus de fête sur commande.**

### Autres infos

#### Tests COVID-19



Permanences Test PCR et/ou antigénique (résultat en 15 mn selon éligibilité).  
Tous les mardis et vendredis de 10h00 à 13h00 en mode "drive" au complexe sportif, 5 la ville pelote à Guégon

Possible uniquement sur rendez vous, au 02.97.75.41.94.

#### DON DU SANG

Don du sang à la Salle du Vertin  
Mercredi 23 décembre 2020  
de 15h-19h.

**Prenez RDV sur [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)**



# LE P'TIT DJEUVNO

### Mot du Maire

Bientôt les fêtes de fin d'année tant attendues ! Elles n'auront certainement pas la saveur de celles que nous connaissons. L'essentiel est tout de même que nous puissions nous réunir en famille tout en prenant les précautions nécessaires pour nous protéger. Soyons responsables et limitons la propagation du virus en ces périodes de brassage de population.

Des personnes, pendant ces périodes de fin d'année, se sentent encore plus isolées qu'à l'habitude. N'hésitez pas à contacter les élus qui seront ravis de vous appeler, de vous rendre service. Nous restons disponibles à vos sollicitations.

Du côté des affaires communales, le conseil s'est porté acquéreur de la licence IV de l'ancien commerce de la Pomme d'Or qui était en vente. Il s'agit là de préserver cette licence IV sur la commune afin d'anticiper et de faciliter la reprise de certains commerces sur la commune le cas échéant.

Le marché du projet de la rénovation de la mairie va être lancé pour garantir une accessibilité conforme à la loi sur le handicap de 2005. Les différents espaces seront mieux optimisés, la mairie sera plus fonctionnelle et surtout le bâtiment sera moins énergivore. La rénovation permet un investissement bien inférieur à la construction d'une nouvelle mairie. Les travaux débiteront courant d'année 2021.

Les quatre maisons plain-pied au 38 rue Nationale, sortiront de terre en fin d'année 2021. Le permis de construire a été déposé par Bretagne Sud Habitat. Cette résidence répondra à des besoins de personnes vieillissantes ou ne pouvant plus rester chez elles ainsi qu'à des personnes avec un handicap.

La révision de la carte communale suit aussi son cours. Il a été voté de privilégier la constructibilité dans l'agglomération. Les terrains constructibles dans les hameaux le resteront jusqu'à l'adoption du prochain document d'urbanisme. Il est encore temps de vendre ou de déposer un permis de construire, après ce ne sera plus possible.

Les lampadaires rue Nationale et de la Résistance vont être prochainement réparés suite au vandalisme. La procédure auprès des assurances a été relativement longue.

Les décorations de Noël sont en cours de pose ; j'invite la population à décorer et mettre en lumière leur maison pour donner de la vie dans le bourg et même dans les villages. Cela contribuera à mettre un peu de gaieté.

Cette année, nous n'aurons pas la traditionnelle cérémonie des vœux pour les raisons que vous connaissez. Ce moment convivial est attendu par la population mais le risque de contamination est encore trop élevé et ce ne serait pas du tout raisonnable.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer de joyeuses fêtes de fin d'année en famille.

Prenez-soin de vous et des autres !

Nolwenn BAUCHÉ.

### Brèves du Conseil

#### Séance du Conseil Municipal du 01/12/2020

Membres en exercice : 15.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Présents** : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIQUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT

#### FACTURATION DE L'ASSOCIATION « L'ÎLE AUX ENFANTS »

Par mail en date du 11 juillet 2020, le secrétariat a reçu les factures de l'association l'île aux enfants pour la période de février à juin-juillet 2020. Or, en analysant ces factures, il a été remarqué que les factures d'avril et mai 2020 sont plus importantes que d'habitudes puisqu'il n'y a pas eu de recettes durant ces 2 mois (garderie close pendant la période de confinement).

Madame le Maire, la secrétaire et un élu de Billio ont rencontré la présidente et la trésorière de l'association le mardi 27 octobre 2020 afin d'obtenir des explications

La présidente de l'association a expliqué avoir fait quelques démarches tardivement mais qui n'ont pas abouties (pour le fonds de solidarité) mais elle a également admis avoir une méconnaissance des démarches (chômage partiel) à effectuer durant la période épidémique. La salariée a continué à percevoir son salaire normalement. Par ailleurs, les parents d'élève qui s'étaient engagés sur un forfait garderie annuel n'ont pas été facturés durant la période épidémique.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte :

De proratiser les factures d'avril et mai 2020 au prorata de la fréquentation moyenne des enfants (soit environ 22 pour Guéhenno et 5 pour Billio) ;

De rembourser le déficit des factures d'avril et mai 2020 tel que décrit ci-dessus.

Pour	15
Contre	7
Abstention	7

## DÉCEMBRE 2020



### Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

### Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

### La Mairie sera fermée

Samedi 26/12 ;

mardi 29/12 après-midi;

jeudi 31/12 à partir de 15h30 ;

samedi 2/01.

Merci de votre compréhension

### Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

### Permanence CCAS et Mutuelle

#### solidaire

Martine FERRAND 06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 14h à 16h30

Le 12 janvier 2021

### Infos diverses

#### Déconfinement dates à retenir

##### A partir du 15 décembre :

- Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés
- Mise en place d'un couvre-feu de 20h à 6h du matin à l'exception du réveil du 24 décembre
- Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillant du public (salle de cinéma, théâtre, musée) Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021

-Interdiction de rassemblement sur la voie publique

##### A partir du 20 janvier si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport et restaurants
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier

## INFORMATION CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LOI 1901

### À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Toute demande d'enregistrement de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site :

[service-public-asso.fr](https://service-public-asso.fr)

En cas de problème, sont à votre disposition :

#### les Points d'Accueil Numériques situés :

- en préfecture de Vannes
- en sous-préfecture de Lorient (pour consulter les horaires : [www.morbihan.gouv.fr](https://www.morbihan.gouv.fr))
- en sous-préfecture de Pontivy : ouverture au public tous les jours sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 sur RDV au 02 97 27 48 62
- les espaces France Services et les MSAP : [www.msap.fr](https://www.msap.fr)
- votre mairie

#### le standard téléphonique des associations :

accessible tous les jours de 14h00 à 16h00 au 02 97 27 67 68

#### la messagerie :

[pref-associations@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-associations@morbihan.gouv.fr)

Joyeux  
NOËL

### DÉCHETTERIE

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo

**Du lundi au samedi:**

**08h30-12h30 / 14h00-18h00**

**Le jeudi : Fermée**



Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APEL DU RPI BILLIO-GUEHENNO POUR NOËL 2020**

Comme chaque année, l'APEL du RPI Billio-Guéhenno adresse à la commune une demande de subvention pour la période de Noël. La subvention demandée est habituellement de 15€ par élève originaire de la commune. Cette année, l'APEL demande une subvention de 10€ par élève de la commune car il n'y aura pas de spectacle de Noël. Cette subvention financera les cadeaux et chocolats de Noël. Considérant que pour l'année 2020-2021, 41 élèves sont originaires de Guéhenno, la subvention demandée par l'APEL de Guéhenno est de 410€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser la subvention de 410€ à l'APEL pour Noël 2020.

Pour	15
Contre	7
Abstention	7

**MUTATION DE LA LICENCE IV DE « LA POMME D'OR »**

Il y a quelques semaines, la commune de Guéhenno a été informée d'une demande de transfert de licence IV de la Pomme d'Or vers une brasserie de Brest.

Erwann GRANDIN et Bruno ANTOINE ont rencontré les gérants de La Pomme d'Or pour savoir s'ils étaient d'accord de vendre cette licence IV à la commune de Guéhenno.

L'objectif est de conserver cette licence IV sur la commune afin de faciliter la reprise de certains commerces sur la commune le cas échéant. Les gérants ont indiqué accepter de vendre cette licence IV au profit de la commune de Guéhenno au prix de 7 500€ (prix moyen des licences IV).

Après délibération, à 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide l'acquisition de la licence IV de la Pomme d'Or.

Pour	14
Contre	1
Abstention	7

**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE MONSIEUR & MADAME CARO**

Par courrier en date du 14 octobre 2020, Monsieur et Madame CARO (Le Kerbon) demande le rachat d'une partie de la parcelle située devant chez eux.

Le conseil municipal indique qu'il est préférable d'opter pour une vente via acte administratif plutôt que notarié (onéreux).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

Valide la vente du morceau de parcelle située devant chez Monsieur et Madame CARO au prix de 4€/m<sup>2</sup> ;

Décide que la vente sera effectuée par acte administratif.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Pour	15
Contre	7
Abstention	7

**DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR L'AQUEDUC DU ROISSET**

Madame le maire indique que le projet de mise en sécurité de l'aqueduc du Roiset dont le coût prévisionnel s'élève à 6427 € HT soit 7286.40€ TTC est éligible à une subvention de l'Etat au titre de la DETR. Descriptif des travaux à envisager :

Maçonnerie : 1640€ HT

Empierrement: 3007€ HT

Barrière de sécurité : 1780€ HT (rajout d'une barrière)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	6 427€ HT	DETR (27%)	1 735.29€ HT
		Autofinancement (73%)	4 691.71€ HT
<b>Total</b>	<b>6 427€ HT</b>	<b>Total</b>	<b>6 427€ HT</b>

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux :

d'arrêter le projet de mise en sécurité de l'aqueduc du Roiset.

d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous.

de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Pour	15
Contre	7
Abstention	7

**REVISION DE LA CARTE COMMUNALE : DELIMITATION DES ZONES CONSTRUCTIBLES**

Une réunion a été organisée entre les conseillers municipaux, les services de la DDTM et le cabinet Michelle TANGUY (urbaniste) le 29 octobre dernier concernant le projet de carte communale.

L'objectif de cette réunion était de rappeler que la révision de la carte communale fera l'objet d'une double approbation à la fois par le préfet du Morbihan et par le conseil municipal. Suite aux dernières modifications qui ont été apportées à la carte communale, les services de la DDTM ont alerté sur l'absence de respect de la disponibilité foncière. Pour rappel, les règles de densification des bourgs sont prioritaires dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale à l'échelle de Pontivy). La carte communale doit être en conformité avec le SCOT.

Pour Guéhenno, cette limite de disponibilité foncière est fixée à 3.5 ha au total. Or, les derniers périmètres de constructibilités communiqués par la commune s'élèvent à un total de 4.2 ha. (Bourg et hameau)

Dès lors, la DDTM demande à la commune de revoir sa demande car en l'état actuel elle risque d'être refusée. Pour répondre à cet objectif, la seule alternative est de privilégier la disponibilité foncière dans le bourg et favoriser les constructions dans l'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention valide l'extension du périmètre de constructibilité en centre-bourg tel que susmentionnée et la suppression du périmètre de constructibilité du hameau.

Pour	12
Contre	2
Abstention	1

**QUESTIONS DIVERSES****Constitution d'un groupe de travail ad hoc pour la numérotation des hameaux**

Un projet de numérotation des hameaux avait déjà été abordé lors de la précédente mandature. Certains habitants ont même effectué un travail de numérotation dans certains villages.

Or, suite à des travaux d'installation de la fibre optique, la numérotation des hameaux devient urgente. Il faudrait numérotter en priorité les villages suivants :

LA LANDE DE BURGOS, LA LANDE DE BURGOS D'EN HAUT, PENCOELLO, KERJAUDOUIN, LE PENHER, LE PETIT KERMEL, LA MAISON NEUVE, CARENTO, KERRIVEAUX, KERRIVEAUX TERRE NEUVE, BEAU SOLEIL, LA GALOPEE, LA GREE ROBIN, LE COGNEL, LESNEE, BEAU SOLEIL, TALHOUET.

Madame le Maire demande si des conseillers municipaux sont disponibles pour effectuer ce travail de numérotation des habitations :

Groupe de travail Ad Hoc – Numérotation des habitations
Christiane JOUBIOUX
Marie-Laure LALYS
Claudine NIZAN
Nicolas DIEU-KERVEGANT
Yannick GUEGAN

**Agent technique communal**

Suite aux entretiens pour le poste d'agent technique communal effectués le jeudi 18 novembre 2020, c'est la candidature de Madame LE GOFF Sarah qui a été retenue. Elle intégrera les services à compter du 2 janvier 2021.

**Point sur l'étude de redynamisation du centre bourg**

L'étude de redynamisation du centre-bourg réalisée en fin d'année 2019 s'articule autour de 4 axes :

La mise en valeur du patrimoine et l'accroissement de l'offre culturelle

Le déploiement de l'offre de commerces et de services

La multiplication des offres de logements pour augmenter et diversifier la population

Améliorer le partage et la lisibilité des espaces publics

Chaque axe est composé de divers programme d'action chiffré et réparti dans le temps. Ces données sont purement indicatives et visent à offrir un modèle de ligne de conduite à suivre dans le cadre de la redynamisation du centre bourg. Des projets pourront voir le jour pendant le mandat. Un travail de priorisations par les élus devra être mené lors de la prospective financière pour ce mandat.

Madame le Maire propose de fixer en janvier un atelier de travail sur le projet de redynamisation du centre-bourg. Anne COUGHLIN-GUILLAUME se porte volontaire pour animer cet atelier.

**Infos communales****Stationnement bourg**

Nous tenons à rappeler qu'il est interdit aux véhicules de stationner sur les trottoirs. En effet ces derniers sont destinés aux piétons.

Lorsque des véhicules sont garés sur les trottoirs les piétons sont obligés de marcher sur la route ce qui est dangereux.

**Calendrier pompiers de Josselin**

Les pompiers de Josselin ont déposé des calendriers à la mairie. Si vous souhaitez faire un don en prenant un calendrier n'hésitez pas !

**A la découverte d'un professionnel****La Pause coiffée -16 rue Nationale - 02.97.62.01.16**

Claire Barbere à ouvert son salon de coiffure en juin 2018. Elle propose des coupes hommes, femmes, enfants et est aussi barbier.

**Depuis octobre 2020 elle s'est accompagné d'un apprenti.**

Tous les produits qu'elle utilise sont de fabrication française et depuis la réouverture du salon, sa clientèle peut bénéficier de prix préférentiels sur ces derniers.

**Noël approche ! Pour vous faire plaisir ou faire plaisir à vos proches des paniers garnis avec différents produits de soins vous sont proposés.**

**N'hésitez pas à les commander à l'avance !**

**Vous pouvez aussi choisir le Bon d'Achat**

**Horaires d'ouverture**  
Lundi après-midi à domicile sur demande  
Mardi et vendredi 9H-19H  
Jeudi 9H-12H / 14H-20H30  
Samedi 9H-17H

